



cycle piscine

publié le 21/05/2019

A partir du mardi 4 juin et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire, les élèves de sixième se rendront à la piscine en vue d'obtenir la compétence "savoir nager" nécessaire pour la validation du socle commun, et pour diverses activités estivales autour de l'eau.

Dans le cadre du cours d'EPS, la natation est obligatoire.

Nous tenons à rappeler qu'un maillot type slip de bain pour les garçons est obligatoire (shorts et bermudas interdits) et que pour les filles, il est vivement conseillé le maillot une pièce.

Tous les élèves doivent également être munis d'un bonnet et de lunettes, et enfin, d'un gel douche et d'une serviette.

Les cours auront lieu sur les créneaux suivants : pour les classes de 6ème A et C le jeudi de 8h05 à 10h00, pour les classes de 6ème B et D, le mardi de 10h10 à 12h10.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.